# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Juillet 2023 à 19 heures 30

<u>suivant convocation aux Membres</u> <u>en date du 3 juillet 2023</u>

**Présidence** : Le Maire, Vincent STRICH

<u>Membres présents</u>: MM. Isabelle ALLOUCHE (arrivée au pt n°5); Sophie DIENER; Christian ENTZ; Germain JUNG; Pierre MALATRE; Angélique MARTIN; Jérôme PRUVOT; Jean-Philippe RUBERT; Sonia SCHMITZ; Géraldine SCHURDER et Denis WACH

Membres absents excusés : Mmes Laetitia NASTASI et Céline WALTERSBERGER

**Membres absents**: Mme Floriane BARACCHINI

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique MARTIN

Début de séance : 19h38

0-0-0-0-0-0-0

#### **PROCURATION**

Aucune procuration n'est présentée pour cette séance.

## 1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Angélique MARTIN en qualité de secrétaire pour cette séance. Avis favorable à l'unanimité

## 2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 12 juin 2023, aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité par 11 voix POUR.

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

# 3/ SLA, convention pour constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE)

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 a instauré des obligations s'imposant aux collectivités quant à l'installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public (ERP). Ces obligations se sont imposées progressivement, selon la catégorie d'établissement recevant du public. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les ERP de catégories 1 à 5 sont concernés par cette obligation d'installer un défibrillateur dans un emplacement visible du public et facile d'accès.

Un défibrillateur a été apposé en façade du Dépôt Incendie, 58 rue Principale à STEINBRUNN-LE-HAUT; la municipalité souhaite en installer 2 supplémentaires : sur le bâtiment du Manoir ainsi qu'à l'église.

Dans ce contexte et dans la continuité du groupement de commandes précédent, SAINT-LOUIS Agglomération elle-même concernée par les obligations imposées par le décret précité, propose de coordonner un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE) afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées d'équiper leurs bâtiments, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Ce groupement associera SAINT-LOUIS Agglomération, les communes-membres intéressées, ainsi que leurs établissements publics.

SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature et de sa notification à l'entreprise retenue, et ce conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour les sites qui le concernent.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération.

Au cas où le marché à conclure relèverait des marchés formalisés, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes mis en place entre SAINT-LOUIS Agglomération et les communes-membres intéressées pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes,
- d'accepter la désignation de SAINT-LOUIS Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR.

### 4/ Révision du PLU, avenant pour une enquête environnementale

Concernant l'avancée du projet pour la révision de notre PLU, nous devons désormais intégrer :

- la réalisation d'une orientation d'aménagement et de programmation relative à la préservation de la trame verte et bleue à la suite de l'obligation faite de l'intégrer dans le PLU issue de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « climat et résilience » ;
- La réalisation d'une évaluation environnementale du PLU à la suite des évolutions législatives et réglementaires issues de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite « Asap », le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles.
  - Cette évaluation environnementale doit par ailleurs prendre en compte la nécessité d'identifier les potentielles zones humides.

Ces éléments n'étaient pas prévus au contrat initial. Ils représentent respectivement 3000,00 et 8000,00 €HT. De ce montant global, pourra être déduit l'intervention de l'avocat prévu au marché initial mais qui ne sera pas mobilisé (soit 3 150 €HT).

De ce fait, le bureau d'études OTE Ingénierie nous adresse une proposition d'avenant qui permettra également de mettre à jour la partie contractuelle concernant les délais.

L'avenant se monte à 7 850,00 € HT soit 9 420,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché public est de 37 375,00 € HT soit 44 850,00 € TTC.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR.

Arrivée de Mme Isabelle ALLOUCHE

# 5/ RIFSEEP

Le maire souhaite revoir les montants des primes attribuées au titre du RIFSEEP.

Concernant les montants de l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise (IFSE), pour la filière administrative, les montants individuels annuels retenus par l'organe délibérant sont suffisants mais il convient de rehausser celui pour la filière technique. Le nouveau montant passerait de 4 500 € (individuel et annuel) au lieu de 3 000 €.

Le Centre de Gestion, consulté à ce sujet, a confirmé qu'il convenait de prendre une délibération en ce sens pour modifier les plafonds d'IFSE et qu'il n'était pas nécessaire de saisir à nouveau le Comité social territorial (CST).

Concernant les montants prévus pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), les montants prévus dans la délibération du 11 décembre 2017 étant suffisants, ils sont inchangés.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR.

#### **6/ Informations SLA**

<u>Commission « Eau & assainissement »</u>: Géraldine SCHURDER et Germain JUNG ont assisté à la commission le mardi 4 juillet dernier :

Une étude sera lancée sur les 40 communes pour aller vers une harmonisation des tarifs ; un bureau

d'études sera mandaté pour étudier ce lissage qui pourrait prendre de 8 à 10 ans. L'investissement sera à intégrer ;

Pour l'évolution budgétaire, le tarif devra être présenté avec les dépenses actuelles mais à venir également ;

Pour le Conseil d'exploitation, 3 sièges sont vacants, Mme Géraldine SCHURDER propose de faire acte de candidature ;

La commission veillera à la transmission des comptes rendus après chaque réunion ;

Il subsiste le problème de l'unanimité pour le vote des décisions, est-ce une obligation ?

#### 7/ Urbanisme

<u>Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0017</u> présentée par la SCI « SUTTI.S BERG ALM » représentée par M. Jean-Philippe SUTTER, pour la rénovation de la toiture et l'isolation extérieure de la maison, 75 rue Principale, section n° 02, parcelle n° 78 d'une contenance totale de 600 m².

<u>Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0018</u> présentée par M. Philippe WETTIG, pour la modification d'une réalisation par rapport au permis demandé : fenêtre non réalisée en façade Est et modification de 2 petites fenêtres en une seule, façade Ouest, 1A rue du Neusetz, section n° 16, parcelle n° 385/80 d'une contenance totale de 542 m².

<u>Permis de construire n° PC.068.324.23.F0006</u> présenté par M. Bertrand THIBAUT, pour l'ajout d'une pergola et l'installation de clôtures, 10 rue des Sources, section n° 03, parcelle n° 459 d'une contenance de 852 m².

<u>Permis de construire n° PC.068.324.23.F0007</u> présenté par M. Yannick MONA, pour l'installation d'une pergola bioclimatique, 9 rue des Sources, section n° 03, parcelle n° 23 d'une contenance de 609 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

#### 8/ Travaux

<u>Sentier du « Totenweg »</u> : les travaux devraient reprendre début août avec en priorité le passage du broyeur sur la partie du chemin restant à finaliser.

#### Forêt

Parcelle 7 : des mélèzes et des pins sont malades ; il est important de remplacer les pins ;

Parcelle 8 : le broyage a été réalisé ;

Parcelle 9 : abattage de frênes par l'entreprise MATHOT.

# Voirie:

- Travaux de broyage des zones enherbées le long des chemins :
- Travaux de broyage sur les 2 vergers communaux ;
- Rue principale : sur l'entrée Est, au niveau du petit lotissement, affaissement de la chaussée. L'eau s'écoule à côté des tuyaux et ravine le sous-sol. La Sté TP HARTMANN est intervenue pour sécuriser et le remplacement des conduites sera réalisé début septembre (mise en place de diam. 300 en lieu et place de 200 pour l'un et 300 pour l'autre.

#### 9/ Activités des commissions

<u>Cinéma Plein air</u> : une réunion est prévue le 21 août pour finaliser l'organisation de cette manifestation avec les différentes associations et savoir également si l'on maintient en fonction de la météo.

<u>Commission embellissement du village</u>: suite à notre inscription auprès de l'ADT (Alsace destination tourisme) pour l'obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur, le jury passera pour rencontrer notre équipe et visiter notre commune le mercredi 26 juillet prochain à 11h00.

<u>Commission jumelage</u>: Géraldine SCHURDER et Jean-Philippe RUBERT suivent ce dossier.

Il faudra prévoir une délibération en septembre pour la création d'une commission ouverte restreinte et prévoir d'inviter le Maire de SERRAVALLE DI CHIENTI ainsi que le Président de l'Association pour notre cérémonie de commémoration.

## 10/ Informations / Divers

<u>Poste au service technique de la mairie</u>: le candidat préposé pour assurer la continuité de Jean-Christophe MENGIS au service technique a confirmé qu'il acceptait le poste. Il commencera en septembre prochain afin de prendre connaissance des caractéristiques de la fonction. Il s'agit de M. Thomas MENGIS qui connaît bien notre village puisqu'il en est originaire. Le nécessaire sera fait auprès du Centre de Gestion pour sa nomination.

<u>Photocopieur de la mairie</u>: la société « Rex-Rotary », basée à BRUNSTATT-DIDENHEIM a pris contact avec nous au sujet du photocopieur. Il propose de rencontrer les adjoints en charge du matériel informatique au sein de la mairie. L'offre sera transmise à Pierre MALATRE pour étude.

<u>Service Distribus</u>: une rencontre est prévue en mairie le mardi 18 juillet prochain à 14h00 pour communiquer sur les nouveautés de ce service (App mobile, Transport à la demande (TAD), Transport de personnes à mobilité réduite (TPMR), ...

<u>Conseil d'Ecole</u>: Mme Chantal ROIG a effectué son dernier Conseil d'école avant de prendre une autre voie professionnelle à la rentrée prochaine. Concernant des travaux à réaliser, il faudra ériger un muret de protection entre le préau et la chaufferie et le portail vers le pré devra être fermé. Pour les effectifs, on attend 49 élèves en maternelle et 66 élèves en élémentaire.

<u>Talus de l'église</u>: Mme BOTTAN qui s'occupait bénévolement de l'entretien du talus de l'église, ne pourra plus assurer cette tâche suite à des soucis de santé. Toute l'équipe municipale lui souhaite un prompt rétablissement. La question se pose de savoir si l'on doit faire intervenir un paysagiste pour la suite ?

**Tour de table** : M. Germain JUNG présente des documents relatifs aux inondations de 2008, au niveau du chenal, rue de Rantzwiller.

0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 11 minutes Sauf en cas de force majeure, il n'y aura pas de séance en août La prochaine séance est prévue pour le 11 septembre 2023

# Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE : (à partir du point 5)	Floriane BARACCHINI :  Absente	Sophie DIENER :
Christian ENTZ:	Germain JUNG :	Pierre MALATRE :
Angélique MARTIN : Secrétaire de séance	Laëtitia NASTASI :  Absente excusée	Jérôme PRUVOT :
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :
Denis WACH :	Céline WALTERSBERGER :  Absente excusée	

# **Délibérations:**

N° 1 pour le point 03 : SLA, convention de groupement pour achat défibrillateurs supplémentaires ; N° 2 pour le point 04 : révision du PLU, avenant pour une enquête environnementale ;

N° 3 pour le point 05 : RIFSEEP, modification du montant de l'enveloppe pour le service Technique.